



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 113410

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui faire connaître les éléments relatifs au bilan des effets de la canicule en 2006, plus particulièrement pour ce qui concerne la région Rhône-Alpes et le département de la Loire.

Texte de la réponse

La France a connu, à partir du 30 juin 2006, une vague de chaleur importante dans sa durée et son étendue : au plus fort de l'épisode, les 25 et 26 juillet, cinquante-six départements répartis dans quatorze régions ont été concernés. Cette vague de chaleur s'est terminée le 2 août. Cette période caniculaire a été l'occasion d'apprécier le bon fonctionnement du plan national canicule 2006 élaboré en réponse à la canicule de 2003. La population a été particulièrement sensibilisée aux risques de la canicule. Les campagnes systématiques de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les réquisitions de médias pour faire passer les messages sanitaires mais aussi la campagne radio « N'attendons pas pour être solidaires » ont reçu un accueil très favorable. Par ailleurs, la lutte contre l'isolement a été l'une des priorités d'action en 2006. Les communes ont été mobilisées pour ouvrir des registres et y inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées qui en avaient fait la demande ou avaient été signalées par des tiers avec leur accord. Les mairies ont été nombreuses à appeler par téléphone plusieurs fois par semaine ces personnes, à leur adresser du personnel ou à utiliser les relais des services d'aide et de soins à domicile ou des associations. Celles-ci ont été également très mobilisées, notamment pour venir en aide aux personnes sans abri : on peut citer la Croix-Rouge française qui a assuré des « maraudes » et des accueils de jour dans quatorze départements concernés. De nombreuses professions ou entreprises, notamment les boulangers, les syndicats d'immeubles, les distributeurs de presse, La Poste ont monté des opérations d'affichage pour diffuser des messages de prévention et participer à la lutte contre l'isolement dans les quartiers. En ce qui concerne les établissements pour personnes âgées, la mobilisation a également été exceptionnelle par l'activation des plans bleus et l'utilisation de pièces rafraîchies. L'effort sera poursuivi notamment pour le travail en partenariat entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social. Dans le secteur de la petite enfance, les collectivités locales et les associations se sont particulièrement mobilisées et de nombreuses initiatives ont été prises en termes de prévention, d'équipement ou de travaux. Pour les personnes sans abri, sur les départements mis en alerte canicule, treize d'entre eux ont mobilisé des places supplémentaires (cent cinquante-neuf). Toutes les régions et tous les départements indiquent avoir pu répondre, sauf exception, à l'urgence grâce aux associations et aux bénévoles qui, soit spontanément, soit suite à une sensibilisation, se sont mobilisés. Des messages de recommandations ont été envoyés aux services déconcentrés pour qu'ils les relayent auprès des établissements et services accueillant des personnes en situation d'exclusion. Des places d'hébergement et d'accueil de jour supplémentaires ont été ouvertes. Les bonnes pratiques et les initiatives ont été nombreuses, comme l'ouverture de pièces rafraîchies, dans certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux personnes âgées ou fragiles habitant à proximité ou la mise en place d'un numéro de téléphone spécifique d'un centre hospitalier de proximité pour une réponse adaptée en gériatrie et aux urgences et ainsi

éviter les hospitalisations inutiles. En ce qui concerne la région Rhône-Alpes, 862 établissements d'hébergement pour personnes âgées sur 908 disposent d'un plan bleu, 904 sont équipés d'une pièce rafraîchie et 468 ont signé une convention avec un établissement de santé. La quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants ont ouvert un registre communal. Pour le département de la Loire, cent cinq établissements d'hébergement pour personnes âgées sur cent douze disposent d'un plan bleu, cent douze sont équipés d'une pièce rafraîchie et soixante-cinq ont signé une convention avec un établissement de santé. Enfin, 100 % des communes de plus 10 000 habitants ont ouvert un registre. Les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements et services médico-sociaux, les établissements sanitaires, les associations de solidarité, de nombreuses professions et entreprises se sont particulièrement impliqués lors de la vague de chaleur exceptionnelle de l'été 2006.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113410

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13171

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3437